

## « Un moment quasi historique pour Cabourg » : le Garden tennis a un nouveau gérant

Les élus de Cabourg (Calvados) se sont réunis en conseil municipal, ce lundi 12 mai 2025. L'attribution d'une délégation de service public pour la gestion du Garden tennis figurait à l'ordre du jour. L'offre du groupement Victor Lamm/SAS Frajean a été retenue.



Le conseil municipal de Cabourg (Calvados) a désigné, lundi 12 mai 2025, le délégataire de service public du Garden tennis de Cabourg. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Marie LENGLET.

Publié le 13/05/2025 à 13h33

Ce lundi 12 mai 2025, réunis en conseil municipal, les élus de Cabourg (Calvados) ont mis fin à un suspense qui s'étirait depuis plusieurs années : après avoir échoué une première fois, faute d'offres correspondant aux attentes de la Ville, le processus d'attribution d'**une délégation de service public** pour la gestion du Garden tennis de la commune a cette fois abouti.

**« Il nous tenait à cœur de requalifier quasi totalement cet équipement. Nous avons remplacé la guérite d'accueil par des vestiaires, requalifié le club house et la phase actuelle de travaux verra l'avènement de quatre courts couverts, a introduit le maire de Cabourg, Emmanuel Porcq. Le nouveau délégataire aura d'autres investissements à sa charge. »**

# I. Trois opérateurs à répartir

Trois sociétés avaient déposé une offre et les trois candidats ont été auditionnés, début avril 2025. « **Toutes avaient de l'ambition, des propositions d'investissement et de redevance et il a fallu trouver le mieux-disant. L'exercice a été difficile,** a complété le maire. **La discussion a notamment porté sur l'activité de paddle-tennis qui aujourd'hui est une équation de rentabilité pour un exploitant et dont le développement figure dans le cahier des charges du futur délégataire. »** Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace [J'y vais](#)

C'est la candidature du groupement Victor Lamm holding et Sas Frajean qui a été retenue. « **Aucun des opérateurs n'a démerité,** a insisté le maire. **Victor Lamm et son associé portent une ambition qui ressemble à celle que nous portons pour le Garden tennis. »**

[Victor Lamm est lui-même un joueur de tennis aguerri, passé par le Sporting-club d'Houlgate.](#) La société Frajean est elle, spécialisée dans la gestion d'installations sportives, à Verson et Blonville-sur-Mer.

**Lire aussi : Garden tennis, casino, crèche : à Cabourg, de grands chantiers vont s'achever**

newsletter

Newsletter La Matinale

Recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale. [Je m'inscris](#)

Le maire a répété souhaiter voir son délégataire parvenir à une « **saine conjugaison** » de la vie associative et sportive avec l'activité économique du Garden. Il a conclu en estimant que l'attribution de cette délégation de service public était un moment « **quasi historique pour Cabourg** ».

Autre sujet sportif à l'ordre du jour, la contribution de la Ville à l'accueil du championnat de France de paratriathlon, les 27 et 28 septembre 2025. Dans le cadre de la convention qui lie désormais la municipalité à la Ligue de Normandie de triathlon, la commune allouera une subvention de 20 000 € à la Ligue, en 2025, 2026, 2027 et 2028.

## II. L'Hôtel du Parc, vendu

Au cours du conseil, les élus se sont penchés sur l'achat d'une Licence IV pour un montant de 15 000 €. Celle-ci était jusqu'ici attachée au propriétaire de l'Hôtel du Parc et à son établissement, avenue du Général-Leclerc, or, a expliqué Emmanuel Porcq, le gérant a cessé son activité et vendu l'hôtel. Lequel est en phase de travaux, sera réhabilité, verra un nouveau bâtiment être construit dans la cour du site et « **sera de la même qualité architecturale que les autres bâtiments de l'avenue** ».

Les travaux ont débuté et le site sera destiné à des appartements en hôtellerie. « **La licence était donc en déshérence** », a expliqué le maire. Seulement, si la Ville n'achetait pas cette licence IV, « **celle-ci pourrait être transférée en dehors de la commune** » ce que le maire veut éviter « **afin de maintenir un territoire attractif et dynamique. Disposer de cette licence de quatrième catégorie pour animer le restaurant de l'actuel casino, une fois que le casinotier aura déménagé avec la licence qui lui est attachée.** » La Ville pourra revendre ou louer cette licence, a-t-il été expliqué.

**Lire aussi : « Nous voulons un hôtel à cet endroit » : la Ville de Cabourg veut secourir l'auberge L'Oie qui fume**

## III. Police municipale, tarifs de la saison culturelle...

Lors du conseil, le maire a aussi évoqué les décisions prises, récemment. Une convention a ainsi été signée avec le centre régional de tir de Bretteville-sur-Odon pour permettre aux agents de la police municipale de Cabourg de s'entraîner. **Le maire a en effet annoncé, fin novembre 2025, que ses policiers municipaux seraient désormais armés.** « **Six agents de police municipale sur sept sont désormais équipés d'une arme à feu** », a informé Jean-Pierre Toilliez, conseiller délégué à la sécurité, ce lundi.

Parmi les autres délibérations sur lesquelles se sont penchées les élus cabourgeois figurait le vote des tarifs de la saison culturelle 2025/2026. Ces derniers ont été reconduits à l'identique, ayant été augmentés au cours des deux années précédentes.